CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E53663** **VALABLE JUSQU'AU** **08/02/2027**

ÉDITÉ LE 09/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Raison sociale : DANIEL BARBIER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2022

Capital : 78 000

ZA EN BRANCHAY
01350 CULOZ-BEON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE

Siret : 350 702 064 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4300428

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4258221704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4258221704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 04 79 87 43 32 **Fax :**

Portable : 06 87 51 23 63

Responsabilité légale :
BARBIER CHRISTOPHE PRÉSIDENT / TOURNIER NATHALIE YVONNE MADELEINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.maconnerie-barbier.fr

E-mail : daniel-barbier-01@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 343 812 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	10	19/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025